

RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00272  
Numéro SIREN : 849 724 976  
Nom ou dénomination : BOIS ENERGIE RENOUVELABLE

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002251



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 7 OCTOBRE 2021**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 7 Octobre 2021 à 14 heures 05 mn à l'issue de l'Assemblée Spéciale des communes qui ne disposent pas en propre d'un représentant au sein de celui-ci.

La séance s'est tenue à l'hôtel de ville de LORIENT sis 2 boulevard général LECLERC, salle de réunion du Conseil Municipal.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués suivant lettre en date du 28 Septembre 2021.

La réunion se déroule en présence physique des administrateurs. En conséquence, les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie du COVID-19 sont respectées.

Le Conseil est présidé par M. Bruno PARIS, vice-Président de LORIENT-AGGLOMERATION, elle-même Présidente Directrice Générale de la société. Le registre des présences a été élargé en entrant en séance par les administrateurs présents.

Celui-ci permet de constater que sont présents :

**1/ Commune de LORIENT** ayant pour délégués :

- ✓ M. Damien GIRARD.
- ✓ M. Michel LE LANN.

**2/ Communauté d'Agglomération du pays de LORIENT, en abrégé LORIENT-AGGLOMERATION** ayant pour délégués :

- ✓ M. Ronan LOAS, maire de PLOEMEUR,
- ✓ M. Bruno PARIS.

**4/ Commune de LANESTER** ayant pour déléguée :

- ✓ Mme Rose MORELLEC.

**5/ Commune de PLOUAY** ayant pour délégué :

- ✓ M. Gwenn LE NAY son maire.

**6/ Communauté de communes du Pays de QUIMPERLE, en abrégé QUIMPERLE COMMUNAUTE** ayant pour délégué :

- ✓ M. Christophe LE ROUX, maire de BANNALEC.

**7/ Communes de LOCMIQUELIC, INGUINIEL, HENNEBONT, RIEC-SUR-BELON, QUEVEN, BUBRY, INZINZAC-LOCHRIST, PLOEMEUR, LANGUIDIC, PORT-LOUIS, BANNALEC, ARZANO et GUILLIGOMARC'H** sont représentées par leur délégué commun :

- ✓ M. Thierry FALQUERHO élu de la commune d'HENNEBONT.

\*

Sont absents et excusés les trois (3) élus suivants représentant la Ville de LORIENT :

- ✓ M. Fabrice LOHER, maire de LORIENT,
- ✓ Mme Cindy POGAM,
- ✓ M. Michel TOULMINET.

Le collège des censeurs assiste également à la réunion.

Sont présents :

- M. Thierry FALQUERHO, représentant la commune d'HENNEBONT,
- M. Marc BOUTRUCHE, maire de QUEVEN représentant sa commune,
- Mme Armelle GEGOUSSE, représentant la commune de PLOEMEUR,
- M. Jean-Louis LE MASLE, maire d'INGUINIEL représentant sa commune,
- M. Jean-Marc MIDELET, représentant la commune d'INZINZAC-LOCHRIST,
- M. Laurent DUVAL, maire de LANGUIDIC représentant sa commune,
- Mme Anne BORRY, maire d'ARZANO représentant sa commune.

Les censeurs représentant les autres communes actionnaires membres de l'Assemblée Spéciale, sont absents et excusés.

M. Bruno PARIS rappelle que, conformément aux dispositions visées sous l'article 23 des statuts les censeurs assistent aux séances du Conseil avec simple voix consultative.

\*

Assistent également à la réunion :

- M. Pierre CREPEAUX, responsable du Service Environnement Pôle Cadre de Vie et Développement Durable de la ville de LORIENT et également responsable administratif et technique de la SPL B.E.R,
- Mme Lucie LEBRUN, responsable administrative et financière de la SPL B.E.R,
- Mme Catherine GUEGUEN, comptable de la SPL B.E.R,
- M. Laurent LE DEVEDEC, représentant les services de LORIENT-AGGLOMERATION,
- Me Jean-Marie DENOEL, représentant la société AVOXA, avocat de la SPL B.E.R.

\*

Conformément aux dispositions visées sous l'article L 225-37 du Code de Commerce reprises sous l'article 17.2.2 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société Publique Locale est subordonnée à la présence physique effective de la moitié (1/2) au moins des administrateurs en fonction.

L'article 46 des statuts fixe à onze (11) le nombre des administrateurs de la société.

Les administrateurs qui participent physiquement à la présente réunion sont au nombre de huit (8). Le *quorum* requis par la loi est donc atteint. En conséquence, le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

Puis, les administrateurs abordent les questions suivantes inscrites à son ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ Présentation et approbation offres bancaires (financement RC BODELIO, RC ARZANO, Plateformes de QUEVEN et BANNALEC)**

**2/ Ressources Humaines**

- ✓ Accord collectif pour indemnité complémentaire employeur en cas de congé maladie
- ✓ Fiche de poste Admin/dossiers COT-CEE
- ✓ Fiche de poste Assistante de gestion
- ✓ Fiche de poste RAF
- ✓ Fiche de poste conduite d'opération
- ✓ Information : contrats de travail JGB et GLG

**3/ Valorisation des CEE par la SPL BER**

**4/ Contractualisation pour l'exploitation des réseaux et approvisionnement bois pour HENNEBONT et LORIENT**

**5/ Déroulé ouverture du capital de la SPL. Elargissement de l'actionnariat.**

**6/ Calendrier des prochaines instances**

**7/ Questions diverses dont évolution des prix de l'énergie**

\*

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. Bruno PARIS porte à la connaissance des administrateurs l'information suivante qui nécessite une prise d'acte de leur part.

### **CONSTATATION DU CHANGEMENT DE DEUX DÉLÉGUÉS REPRESENTANT LA VILLE DE LORIENT**

Il rappelle que les représentants des collectivités locales et des groupements actionnaires qui disposent au moins d'un siège en propre au Conseil d'Administration d'une Société Publique Locale, sont obligatoirement désignés par les assemblées délibérantes de la collectivité dont ils sont eux-mêmes élus.

Aux termes de la loi, ces représentants peuvent être relevés de leurs fonctions à tout moment par l'instance collective qui les a désignés, celle-ci devant alors pourvoir simultanément à leur remplacement et informer le Conseil d'Administration de l'entité concernée.

En application des dispositions qui précèdent, M. PARIS précise aux administrateurs qu'il vient d'être informé par les services de la mairie de LORIENT que Mmes Léa BONNEVILLE et Morgane CHRISTIEN qui représentaient jusqu'alors celle-ci avec trois (3) autres collègues au sein du Conseil d'Administration, viennent d'être remplacées respectivement par M. Damien GIRARD et par Mme Cindy POGAM, tous deux élus municipaux.

Ces nominations sont intervenues lors du Conseil Municipal du 30 Septembre 2021 dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

M. GIRARD et Mme POGAM exerceront leur mandat de délégué représentant la ville de LORIENT dans les conditions et dans les limites prévues par la loi. Leur nomination intervient pour la durée de leur mandat électif sauf démission ou révocation prononcée par la collectivité qui les a nommés. Ces mandats prendront donc fin en principe, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante de la ville de LORIENT, sauf les exceptions ci-avant mentionnées.

Les administrateurs présents prennent acte de l'information qui précède.

M. PARIS rappelle que la modification d'un représentant d'une collectivité territoriale actionnaire au sein du Conseil d'Administration d'une Société Publique Locale nécessite la mise à jour de l'extrait K bis de la société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés dont elle dépend.

En conséquence, il confère dès à présent tous pouvoirs à maître DENOEL en sa qualité d'avocat de la société, à l'effet d'exécuter les formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT afin de mettre à jour ledit extrait K bis.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte de ces informations.**



.....



**CLOTURE DE LA SEANCE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

<p>Le Président Directeur Général, LORIENT-AGGLOMERATION représentée par M. Bruno PARIS</p> 	<p>Un administrateur, la ville de LORIENT représentée par M. Michel LE LANN</p> 
---	--

**Copie Certifiée Conforme**



**Objet de la délibération**

**Organismes extérieurs -**  
**Représentation de la Ville -**  
**Modifications**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

—————  
Séance Publique du  
30 septembre 2021  
—————

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des membres du Conseil Municipal.

**Etaient présents :**

M. Fabrice LOHER, M. Armel TONNERRE, Mme Aurélie MARTORELL, M. Alain LE BRUSQ, Mme Sophie PALANT-LE HEGARAT, M. Guy GASAN, Mme Maryvonne LE GREVES, M. Fabien AUDARD, Mme Lydie LE PABIC, M. Christian LE DU, Mme Laure DECHAVANNE, M. Bruno PARIS, Mme Morgane CHRISTIEN, M. Michel TOULMINET, M. Stéphane DANIEL, M. Christophe GINET, Mme Chantal LALLICAN, M. Thierry CHARRIER, M. Michel LE LANN, Mme Brigitte POUCH, M. Christian LE CALVE, Mme Anita JAUME, Mme Cindy POGAM, Mme Athéna MARTINAT, M. Bruno JAOUEN, Mme Florence GOURLAY, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Damien GIRARD, M. Gael BRIAND, Mme Léa BONNEVILLE, M. Bruno BLANCHARD, M. Chafik HBILA, M. Laurent TONNERRE, Mme Chrystelle LE RAY, M. Pascal LIMON-DUPARCMEUR, M. Denis LE MENTEC.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme Cécile BESNARD à M. Stéphane DANIEL  
M. Franck GEFFRAY à M. Alain LE BRUSQ  
Mme Fanny GRALL à Mme Morgane CHRISTIEN  
Mme Maria COLAS à M. Armel TONNERRE  
M. Freddie FOLLEZOU à M. Bruno PARIS  
M. Edouard BOUIN à M. Damien GIRARD  
Mme Gaëlle LE STRADIC à M. Bruno JAOUEN  
Mme Solène PERON à M. Bruno BLANCHARD  
Mme Audrey LEVIEIL à Mme Anita JAUME

## **ORGANISMES EXTÉRIEURS - REPRÉSENTATION DE LA VILLE - MODIFICATIONS**

Par délibérations en date du 17 septembre 2020, du 15 octobre 2020, du 17 décembre 2020 et du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Municipal a procédé aux désignations des représentants de la Ville de Lorient au sein des organismes extérieurs.

Suite aux modifications induites par les changements de délégation de Madame Aurélie MARTORELL et Madame Sophie PALANT-LE HEGARAT ainsi que l'octroi d'une délégation à Monsieur Michel LE LANN, il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs (voir tableau en annexe).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**Vu** l'avis des commissions concernées,

Article unique : **PROCÈDE** à la modification des désignations des représentants de la Ville de Lorient au sein des organismes extérieurs (voir tableau ci-joint).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

**LOHER Fabrice**

## ENVIRONNEMENT - SECURITE

DESIGNATION/OBJET	PERIODICITE DES REUNIONS	MEMBRES DESIGNES
COMITE DE SUIVI DE SITE DU DEPOT PETROLIER DE LORIENT		<u>1 titulaire</u> - Bruno PARIS <u>1 suppléant</u> - Michel TOULMINET
COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI DU BRUIT		1 représentant : - Guy GASAN
AMORCE (Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie, des Réseaux de Chaleur et de Froid et de l'Environnement)		<u>1 Titulaire</u> - Bruno PARIS <u>1 suppléant</u> - Morgane CHRISTIEN
ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE  Adhésion permet d'avoir des données nationales, des repères pour le classement des villes (comparaison avec les villes de même taille)		1 représentant : - Laure DEHAVANNE
COMITE LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE		Maire ou son représentant : - Guy GASAN <i>(cf. Arrêté de délégation)</i>
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE »		<u>Conseil d'Administration :</u> Le Maire + 4 représentants : - Michel TOULMINET - Cindy POGAM - Michel LE LANN - Damien GIRARD  Comité de suivi et d'engagement : - Le Maire - Léa BONNEVILLE